ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

colonies de vacances

Question écrite n° 67217

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la baisse continue de la fréquentation des colonies de vacances. Récemment un rapport parlementaire a constaté un effondrement de leur fréquentation depuis 1995. En effet en 2011 le taux de départ des 5-19 ans en colonies de vacances de plus de cinq nuits était de 7,5 % alors qu'il était de 14 % en 1995. Le rapport pointe notamment le coût élevé de ces structures pour les classes moyennes, entre 400 et 600 euros par enfant. Face à ce constat, le rapport préconise un véritable plan de relance des colonies de vacances s'articulant autour de 21 propositions dont la création d'une taxe sur l'hôtellerie de luxe, afin de financer un fonds d'aide ; la généralisation des chèques vacances aux petites entreprises ; la redistribution des aides sociales ; des accords avec la SNCF afin d'abaisser les prix des transports. Il souhaite donc connaître les suites que le Gouvernement envisage de donner à ces propositions, pour relancer durablement la fréquentation des colonies de vacances.

Texte de la réponse

Plusieurs études relatives aux séjours de vacances ou « colonies de vacances » soulignent la baisse du nombre d'enfants qui les fréquentent et la baisse de la durée de celles-ci. Le rapport d'information de l'assemblée nationale sur l'accès des enfants et des jeunes aux séjours collectifs et aux loisirs, présenté par Michel MENARD le 10 juillet 2013, comporte « 21 propositions pour les colos du 21e siècle ». Parmi ces propositions, le rapporteur suggérait de « créer un fonds national d'aide au départ en vacances collectives des jeunes qui ne partent pas en vacances, financé par le rétablissement d'une taxe sur l'hôtellerie de luxe ». Dans le cadre de la préparation des assises du tourisme, le ministère chargé de la jeunesse a piloté un groupe de travail au premier semestre 2014 composé de représentants des organisateurs d'accueil, des ministères et des partenaires concernés (notamment la caisse nationale des allocations familiales, l'agence nationale des chèques-vacances, et la société nationale des chemins de fer). Afin de favoriser le départ en vacances collectives du plus grand nombre et de trouver des solutions aux coûts trop élevés liés aux transports, aux activités et à l'hébergement, certaines propositions sont à l'étude, notamment le lancement d'une charte « colos nouvelle génération » comportant de nombreux engagements relatifs à la mixité sociale, l'accessibilité des activités de loisirs de qualité sans considération de revenus, la proximité et la simplicité, le développement durable et la citoyenneté. Il s'agira donc avant tout de promouvoir certains types de séjour : - des séjours éducatifs, éloignés de tout projet consumériste ou occupationnel qui permettent à l'enfant de devenir acteur de son temps de loisirs, qui soit l'occasion de découvertes, d'expériences auxquelles il est difficile d'accéder dans d'autres cadres ; - des séjours citoyens, véritables lieux d'expérience collective fondée sur le dialogue et la participation des enfants et des jeunes, favorisant les mixités ; - des séjours abordables se donnant les moyens de réduire les freins de toute nature économique, sociale ou psychologique qui pourraient empêcher le départ d'un enfant ; - des séjours accessibles aux enfants porteurs de handicaps ou ayant des besoins particuliers ; - des séjours dont le projet inclut la relation de confiance avec la famille. Enfin, il s'agira également de poursuivre les discussions autour du développement de partenariats avec les transporteurs publics pour diminuer les coûts des déplacements.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE67217

Données clés

Auteur : M. Martial Saddier
Circonscription : Haute-Savoie (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67217
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 octobre 2014, page 8765
Réponse publiée au JO le : 24 février 2015, page 1381